



**Objectif**  
**Nouvelle Convention Régionale Culture et Santé**  
**Lancement d'une démarche de concertation**

#1 Groupes de travail

**FICHE PROPOSITION # 13**

<b>RENFORCER LA COORDINATION TERRITORIALE</b>		
<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des personnes pour coordonner les projets à une échelle pertinente.</li> <li>- Fédérer et mettre en réseau les structures.</li> <li>- Croiser les publics.</li> </ul>		
<p><b>Porteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenaires du programme</li> <li>- interSTICES</li> <li>- collectivités territoriales</li> </ul>		
<p><b>Description</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des structures dans leur dialogue avec les autres champs sectoriels.</li> <li>- Formations professionnelles pour croiser les compétences.</li> </ul>	<p><b>Moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir plus de coordinateurs à une échelle dédiée (département, métropole...) pour développer les partenariats</li> <li>- Des moyens financiers.</li> <li>- Des moyens RH.</li> </ul>	<p><b>Parties prenantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissements de santé</li> <li>- Structures artistiques et culturelles</li> <li>- interSTICES</li> <li>- Les partenaires du programme</li> <li>- Comités locaux</li> <li>- Collectivités territoriales.</li> </ul>

### Points de vigilance du groupe

La question des moyens mis à disposition pour coordonner des actions pour accompagner les projets (forum...)

Question des droits culturels à intégrer dans une charte d'engagement ou convention (ou une obligation demandée par l'ARS) avec les référents des institutions, notamment pour les structures hospitalières où il n'y a rien.

Avoir des référents identifiés : médiateurs, facilitateurs. A quelle échelle, quelle dimension territoriale.

### Points de vigilance d'interSTICES

Cette proposition semble déjà se traduire par d'une part l'existence des comités locaux et d'autre part par les formations d'interstices.

Néanmoins, la question du renforcement du rôle de ces personnes ressources et pilotes à l'échelle territoriale pose également la question des limites de ces relais dédiant du temps et des compétences aujourd'hui essentiellement sur du volontariat. Le déploiement de leurs missions ne semblent pouvoir être entendable sans une réflexion sur les moyens.